

# DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

# **Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical**

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 – Décision n° B2026-01

## **OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2024 (ER 2024) – Programme spécifique du SDEER (correction)**

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Francois BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESSAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

୪

M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2024, le Comité, réuni le 8 avril 2024, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

Le 31 janvier 2025, le Bureau avait affecté une première partie de ce montant à une première tranche composée de 14 opérations dans le programme ER 2024, pour un montant de 3 085 300 euros (HT).

Le 27 juin 2025, le Bureau avait affecté le solde de ce montant à une nouvelle tranche composée de 17 opérations dans le programme ER 2024, pour un montant de 1 714 700 euros (HT).

Cependant, il est apparu qu'une opération d'effacement pouvait bénéficier de la subvention du FACÉ dans sa totalité car elle présente des caractéristiques de renforcement suffisantes. Partant, pour cette opération, M. le Président propose au Bureau de retirer l'inscription au programme spécifique du SDEER :

Nº de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER046-1008	Bignay	La Groie	86 000
<b>Total</b>			<b>86 000</b>

23 20

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*